

Des coupes budgétaires sur le point de détruire le système canadien d'immigration

Le 9 mars 2026

Rédigé par :

David Macdonald



Sommaire

Dans la foulée de l'Examen exhaustif des dépenses (EED), des coupes massives et profondes seront bientôt appliquées à un large éventail de services fédéraux et s'ajoutent aux coupes fédérales des dernières années. Même si le gouvernement fédéral présente ces coupes comme des « gains d'efficacité » dont les effets seront atténués par l'IA, un examen des chiffres révèle des services largement tronqués et des coûts refilés aux municipalités.

À Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), les coupes menacent d'évider de larges portions du système canadien d'immigration, en ciblant quatre éléments clés :

- **Soins de santé des réfugiés :** Totalisant 829 millions de dollars sur quatre ans, les plus fortes coupes visent les soins de santé des réfugiés et des demandeurs d'asile. Nous en avons poussé l'examen dans le cadre d'une analyse antérieure, qui est [accessible ici](#).
- **Programme d'établissement :** Le Programme d'établissement d'IRCC veille à ce que les migrants économiques soient en mesure d'utiliser leurs compétences pour améliorer l'économie canadienne, par exemple, en veillant à ce que les médecins ne se retrouvent pas au volant d'un taxi. Il gère notamment la reconnaissance des titres de compétence et les programmes linguistiques.
 - L'EED menace d'amputer le Programme de 686 millions de dollars sur quatre ans.

- o Cette catégorie d'immigrants est une des rares pour lesquelles le gouvernement du Canada envisage une augmentation de 5 % d'ici à 2027-2028.
- o En tenant compte des coupes précédentes, tout le budget du Programme d'établissement sera réduit du tiers, si bien que ces immigrants – qui sont sélectionnés pour leurs compétences – ne puissent utiliser ces compétences de façon productive.
- **Logement des demandeurs d'asile :** Le Programme d'aide au logement provisoire (PALP) est un mécanisme dont IRCC se sert pour rembourser les administrations municipales qui financent l'hébergement d'urgence des demandeurs d'asile en situation d'itinérance. L'EED prévoit éliminer le financement du PALP.
 - o En 2025-2026, le gouvernement fédéral a assumé 95 % des coûts du logement des demandeurs d'asile, tandis que les municipalités en ont absorbé 5 %. Il semble que le ratio aurait été de 50-50 d'ici à 2027-2028, mais le financement fédéral sera désormais réduit à zéro.
 - o La moitié de la population itinérante de Toronto est composée de demandeurs d'asile, comparativement à 42 % à Ottawa.
 - o Quatre municipalités — Toronto, la région de Peel (en banlieue de Toronto), Ottawa et Montréal — reçoivent près de la totalité du financement du PALP, et elles seront dorénavant forcées soit d'assumer elles-mêmes le logement des réfugiés, soit d'accepter une forte hausse de l'itinérance.
- **Niveaux de service de base :** En 2023 et en 2024, une hausse des effectifs a permis de maintenir sous contrôle les arriérés des demandes d'immigration. Cependant, de fortes réductions du personnel dès le début de 2025 ont fait en sorte qu'en décembre de la même année, aucune catégorie de demandes n'atteignait ses objectifs en matière de service. Aujourd'hui, les décisions traînent, et les demandes aboutissent plus souvent à la Cour fédérale.

Les éléments précités sont visés par la grande majorité des coupes à IRCC. Ces coupes entraîneront toutes une forte baisse des services et de la qualité du service. En ce qui concerne le logement, d'énormes coûts seront transférés aux administrations municipales déjà mises à rude épreuve. Une crise humanitaire se prépare.

Introduction

Le budget fédéral de 2025 imposait d'importantes coupes budgétaires à presque tous les ministères fédéraux. Les ministères concernés devaient réduire leurs dépenses de [56,7 milliards de dollars](#) au cours des quatre années suivantes – une baisse réellement vertigineuse –, principalement dans le cadre de l'Examen exhaustif des dépenses (EED). Ces coupes doivent cependant être perçues comme des transferts, et non comme des coupes à proprement parler. Dans le même budget, le ministère de la Défense nationale a vu son financement augmenter d'une somme presque équivalente de [58,8 milliards de dollars](#), également au cours des quatre années suivantes.

Avec toute coupe, surtout de cette envergure, le gouvernement cherchera à utiliser un vocabulaire neutre pour donner l'impression qu'il minimise les répercussions sur le service. Il se gardera de préciser ce qui sera réellement perdu et évoquera des termes tels que « efficacité » et « services de soutien ». Par cette série de coupes, il suggère par ailleurs que l'intelligence artificielle (IA) pourrait être un moyen de maintenir les niveaux de service.

Pour ce qui est d'IRCC, les coupes découlant de l'EED à compter de novembre 2025 s'ajouteront à celles amorcées au début de 2025.

Au-delà du discours de l'« efficacité » et de l'IA, le gouvernement sabre des programmes et des services précis à IRCC. L'analyse détaillée ci-après porte sur l'objet précis de ces coupes, et sur l'ampleur des portions éliminées.

Identification des services qui seront coupés

À ce jour, la valeur réelle des coupes en dollars et le nombre de postes à éliminer sont raisonnablement transparents. Ce que le gouvernement fédéral n'a toujours pas fait, c'est de nommer les services auxquels cet argent et le personnel touché se rattachent — quels programmes et services passeront sous le couperet?

À l'aide des différentes sources examinées ci-après, nous avons réussi à relever tous ces détails concernant IRCC.

Figure 1 : Ventilation des coupes découlant de l'Examen exhaustif des dépenses à IRCC

en millions de \$

Amélioration de l'efficacité et de la productivité

Coupes dans les soins de santé des demandeurs d'asile

Coupes dans le Programme d'établissement

Élimination progressive de certaines initiatives

Transfert à EDSC de certaines inspections liées au PMI

Réduction des niveaux d'immigration

Coûts du logement des demandeurs d'asile (PALP) assumés par les municipalités

2026-2027 2027-2028 2028-2029 2029-2030

0 100 200 300 400 500 600 \$

Source : Calculs ci-après et [Bureau du directeur parlementaire du budget](#), [Consulter les données](#) • Générées par [Datawrapper](#).

À raison de 829 millions de dollars sur quatre ans, la plus grande réduction touche les soins de santé préventifs des demandeurs d'asile et des réfugiés. Ces coupes font simplement payer aux demandeurs d'asile et aux réfugiés 30 % des services préventifs, comme les soins dentaires, et les quotes-parts sur les médicaments sur ordonnance.

La deuxième plus grande ponction, soit 686 millions de dollars sur quatre ans, touche le Programme d'établissement. Elle frappe les services qui aident les migrants économiques à s'intégrer rapidement dans la société et l'économie canadiennes. Comme nous le verrons ci-après, elle ne représente qu'environ la moitié de la coupe appliquée à cet élément.

La troisième plus grande coupe se résume à transférer à quatre municipalités les frais de logement. IRCC réalise ainsi 256 millions de dollars d'« économies » sur quatre ans, mais comme nous le verrons au final, les municipalités concernées sortiront de 150 à 252 millions de dollars de leur poche.

La quatrième coupe en importance s'élève à 138 millions de dollars sur quatre ans et consiste à réduire les services, puisque le Canada accueille moins de migrants. Mais, comme nous le constaterons, les coupes précédentes ont déjà considérablement augmenté les arriérés des demandes au Ministère. Les niveaux de service sont déjà bien inférieurs aux normes du Ministère, et de nouvelles coupes les enfonceront encore davantage, poussant souvent les demandes devant la Cour fédérale.

Les coupes restantes, qui représentent 7 %, se manifestent par l'abolition de petits programmes (« élimination progressive ») et la réalisation de certaines inspections d'IRCC en milieu de travail par Emploi et Développement social Canada (EDSC).

Après l'attribution des coupes, on comprend clairement qu'elles ne visent pas des gains d'efficacité à l'interne, mais sont simplement des coupes de service à l'ancienne dans les programmes de santé, d'intégration et de lutte contre l'itinérance destinés aux nouveaux Canadiens, et ce, en transférant les coûts à quatre municipalités et en opérant une forte dégradation du service.

Voyons le tout en détail :

Coupes dans les soins de santé des demandeurs d'asile et des réfugiés

Dans une analyse précédente, j'ai examiné de plus près les coupes appliquées aux soins de santé des réfugiés. En 2028-2029, ces coupes se chiffreront à près d'un quart de milliard de dollars par an pour les demandeurs d'asile et les réfugiés qui ne sont pas encore admissibles aux régimes provinciaux de soins de santé. À compter du 1^{er} mai 2025, ils seront forcés de payer 30 % des services dentaires et autres services de santé préventifs, en plus d'une nouvelle quote-part sur les médicaments sur ordonnance.

Le nouveau Régime canadien de soins dentaires représente une évolution pour le Canada, mais nous dépouillons les demandeurs d'asile et les réfugiés de cette couverture.

Les demandeurs d'asile et les réfugiés qui fuient la violence de leur pays d'origine n'ont pas un quart de milliard de dollars de trop à dépenser chaque année. Selon toute vraisemblance, ils se passeront de soins dentaires et de médicaments sur ordonnance et aboutiront à l'urgence, où IRCC paie les soins en totalité.

À elle seule, cette réduction représente 40 % des « économies totales » générées par les coupes d'IRCC.

Programme d'établissement

Le Canada accueille chaque année des « migrants économiques », soit des personnes désireuses de s'installer au Canada qui ne fuient pas la persécution, mais qui possèdent plutôt des compétences dont notre économie a besoin. Nous pouvons déterminer exactement le nombre de migrants économiques que nous voulons accueillir chaque année.

Dans le processus d'accueil de ces nouveaux Canadiens, nous voulons nous assurer qu'ils sont rapidement intégrés à la vie canadienne par la reconnaissance de leurs titres de compétence, l'amélioration de leurs aptitudes linguistiques et l'obtention rapide d'un emploi de qualité supérieure. Ce faisant, nous pouvons rapidement tirer parti des compétences de ces nouveaux Canadiens et observer la croissance économique qui en découle.

Nous ne voulons pas qu'un médecin de famille nouvellement immigré se résolve à conduire un taxi. Nous devons plutôt faire reconnaître rapidement ses titres de compétence, améliorer

ses aptitudes linguistiques et l'intégrer à la pratique, aussi bien pour les nouveaux Canadiens que pour tous les Canadiens qui ont cruellement besoin d'un médecin de famille.

Le « Programme d'établissement » est le principal outil d'intégration économique d'IRCC. Malheureusement, IRCC prévoit y faire de larges coupes.

Le dernier Plan des niveaux d'immigration 2026-2028 réduit considérablement le nombre d'étudiants et de travailleurs temporaires. Cependant, il prévoit en réalité augmenter de 5 % l'accueil des migrants économiques entre 2025-2026 et 2027-2028, dont le nombre passera de 232 150 à 244 700 par an. Malheureusement, tout en accueillant plus de personnes chaque année, IRCC prévoit désormais réduire le budget d'intégration de 338 millions de dollars par an, ou de 30 % sur la même période (soit de 1,125 milliard de dollars en 2025-2026 à 787 millions de dollars en 2028-2029).

Figure 2 : Financement du Programme d'établissement et nouveaux migrants économiques

Par comparaison à 2025-2026

2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
-30	-25	-20	-15
-10	-5	0	5 %

Nouveaux migrants économiques

Dépenses du Programme d'établissement – avant l'EED

Dépenses du Programme d'établissement – après l'EED

Source : [Annexe 1](#) et [Annexe 3](#) des fonds alloués à l'établissement et [Plan des niveaux d'immigration 2026-2028](#)

[Consulter les données](#) • Générées par [Datawrapper](#)

Environ la moitié de cette baisse du soutien s'explique par les coupes de l'EED présentées à la Figure 1. Les coupes faisant suite à l'EED s'ajoutent en fait aux précédentes vagues de coupes qui ont entraîné une baisse massive du soutien à l'intégration de 30 %, ou de plus ou moins un tiers de milliard de dollars par an.

Ces coupes ne s'appliqueront qu'à des programmes hors Québec. En effet, l'Accord Québec-Canada relatif à l'immigration protège le financement du Programme d'établissement au Québec. Au lieu de laisser au gouvernement fédéral la gestion du Programme d'établissement et d'aide à la réinstallation au Québec, c'est la province qui s'en charge. Une des dispositions de l'Accord veut que le montant transféré ne diminue jamais, et met donc le Québec à l'abri des coupes de l'EED.

Le Programme d'aide à la réinstallation (PAR), qui offre des services similaires aux réfugiés pris en charge par le gouvernement, et les programmes de soutien aux francophones, bénéficient également d'une protection. Le Ministère avait fait le choix de maintenir ces programmes et de compenser en coupant davantage dans d'autres.

IRCC a fait valoir que l'élimination du soutien à l'intégration des migrants économiques après cinq ans permettrait d'atteindre la plupart de ces objectifs de réduction. Mais c'est loin d'être assez. IRCC devra serrer la ceinture des organismes d'établissement, probablement à l'aide d'une formule de « coût par client » qui pénaliserait les organismes versant des salaires équitables. Les programmes d'établissement des grands centres, comme la région du Grand Toronto et Vancouver, souffriront probablement de coupes démesurées.

Les coupes appliquées au Plan d'aide à l'établissement ont des répercussions en matière d'emploi, surtout pour les femmes racisées. Celles-ci resteront sans emploi plus longtemps et ne pourront s'intégrer rapidement. L'accent mis sur la protection des emplois et l'offre assurée d'un emploi aux personnes vulnérables se perd dans ces discussions sur les coupes.

Indépendants du gouvernement fédéral, les organismes d'établissement dispensent généralement les services d'intégration. Ainsi, ils peuvent être blâmés à la place du gouvernement fédéral qui finance le système pour les coupes dans l'admissibilité et les programmes.

Inévitablement, ces coupes massives ralentiront l'intégration des nouveaux Canadiens dans notre économie et notre société. Nous avons accueilli ces nouveaux Canadiens en raison de leurs compétences, mais ne retirerons pas les avantages d'une intégration rapide.

La présente série de coupes dans le Programme d'établissement représente 33 % des coupes découlant de l'EED à IRCC.

Itinérance chez les demandeurs d'asile

Un pourcentage scandaleux de 50 % de la population itinérante de Toronto est formée de demandeurs d'asile, et cette proportion est de 42 % à Ottawa. Le manque de logements abordables impose un lourd fardeau aux administrations municipales, qui sont les premières à assumer financièrement l'hébergement des sans-abri. Par intermittence, le gouvernement fédéral a surtout tenté de compenser ces dépenses à l'aide du Programme d'aide au logement provisoire (PALP).

Le PALP est un programme ponctuel au financement irrégulier, comme le montre la Figure 3. Les municipalités assument les frais d'hébergement des demandeurs d'asile, puis soumettent des reçus au gouvernement fédéral, qui parfois rembourse, parfois non. Le programme s'est passé de financement pendant deux ans, soit en 2021-2022 et en 2022-2023. Le report des fonds de 2020-2021 explique les dépenses de 2022-2023.

Même avant l'annonce des coupes découlant de l'EED, le PALP devait subir une réduction massive de 400 millions de dollars cette année (2025-2026) à 267 millions de dollars en 2026-2027. Les coupes de l'EED ont révélé que le gouvernement avait prévu 81 millions de dollars par an par la suite, même si aucun document budgétaire n'en faisait encore mention. Ces 81 millions de dollars par an symboliquement inscrits en 2027-2028 et par la suite, sont maintenant éliminés et constituent les « économies » du PALP.

Mais les municipalités seront écartées davantage.

En 2025-2026, les frais d'hébergement des demandeurs d'asile étaient partagés comme suit : 95 % pour le gouvernement fédéral et 5 % pour les municipalités. Avant même l'EED, on prévoyait réduire à 75 % la part du gouvernement fédéral en 2026-2027, contre 25 % pour les municipalités; les plans des prochaines années étaient toutefois en veilleuse. Il semble maintenant qu'IRCC voulait passer à 50 % pour le gouvernement fédéral et à 50 % pour les municipalités, bien sûr avant les coupes découlant de l'EED. Cependant, après les coupes de l'EED, le gouvernement fédéral refillera le plein montant aux municipalités. En 2026-2027, le gouvernement fédéral décide arbitrairement de réduire de 15 millions de dollars le remboursement des reçus que les municipalités lui soumettent, faisant chuter ses dépenses de 267 millions de dollars prévues cette année-là à 252 millions de dollars.

Figure 3 : Dépenses du Programme d'aide au logement provisoire

en millions de \$

Programme d'aide au logement provisoire, données réelles

Programme d'aide au logement provisoire, montant budgété avant l'EED
100 200 300 400 500 \$

2019-2020
2020-2021
2021-2022
2022-2023
2023-2024
2024-2025
2025-2026
2026-2027
2027-2028
2028-2029
2029-2030

Source : [Cahier de transition de la ministre d'IRCC](#) et [Renseignements sur les programmes de paiements de transfert d'IRCC en 2025 Consulter les données](#) • Générées par [Datawrapper](#)

Peu importe la façon dont IRCC présente ces coupes massives dans le Programme de logement des demandeurs d'asile, les dépenses visant à empêcher ces personnes de tomber dans l'itinérance ne s'effaceront pas. Elles deviendront tout simplement un problème d'ordre municipal.

IRCC a soutenu que la réduction des demandes d'asile implique une baisse des coûts du logement, ce qui pourrait être vrai, sans toutefois les annuler. Le nombre de demandeurs a nettement reculé en 2025, comparativement à 2024. IRCC prévoit que les demandes chuteront encore davantage en 2026 et les années suivantes.

Cependant, contrairement à la migration économique, IRCC ne peut fixer un montant maximal aux demandes d'asile. En tant que signataire de la Convention relative au statut des réfugiés de 1951 et du Protocole de 1967 relatif au statut des réfugiés, le Canada ne peut renvoyer les demandeurs d'asile dans un pays où ils risquent la persécution, la torture ou la mort. De plus, la Cour suprême du Canada a établi que toute personne présente au pays a droit à une audition impartiale de sa cause. Même si IRCC souhaite peut-être réduire de moitié le nombre de demandes d'asile, passant de 113 000 en 2025 à 56 200 demandes en 2026, la situation est davantage influencée par les guerres et les dictatures d'ailleurs que par les plans des niveaux d'immigration d'IRCC.

Figure 4 : Demandes d'asile

2019-2020 2020-2021 2021-2022 2022-2023 2023-2024 2024-2025
2025-2026 2026-2027 2027-2028 2028-2029 2029-2030
20 000 40 000 60 000 80 000 100 000 120 000 140 000 160 000

Nombre prévu de demandes, moyen

Nombre prévu de demandes, élevé

Nombre de demandes d'asile, réel

Source : [Cahier de transition de la ministre d'IRCC](#) et [Plan des niveaux d'immigration 2026-2028 Consulter les données](#) • Générées par [Datawrapper](#)

Même si les projections d'IRCC concernant les demandes d'asile se concrétisent à environ 55 000 par an, cela implique tout de même des coûts importants pour lesquels les municipalités ne recevront plus d'aide du gouvernement fédéral. Si on calcule le coût moyen du PALP par demandeur d'asile entre 2023-2024 et 2025-2026, on peut estimer qu'il coûtera de 150 à 160 millions de dollars par an, selon l'année. Avant les coupes de l'EED, le gouvernement fédéral prévoyait injecter 81 millions de dollars dans ces dépenses, soit environ la moitié. Mais il semble désormais que le gouvernement fédéral rejettera la totalité des coûts aux municipalités, à qui il ne remboursera rien. Peu importe comment IRCC y voit une « épargne », il se contente en réalité de refiler les coûts à quatre municipalités.

Et c'est si le nombre projeté de demandes d'asile est exact. Le grand risque auquel les municipalités s'exposent, c'est une estimation trop optimiste des demandes d'asile. Qu'arrive-t-il si le nombre de demandes passe de 113 000 à seulement 90 000, comme en 2022? Cela resterait une baisse, mais bien au-dessus des quelque 55 000 demandes attendues par IRCC. S'il y avait 90 000 demandeurs, les municipalités devraient déboursier 250 millions de dollars par an pour les héberger. Non seulement les coûts du logement sont relayés aux municipalités, mais les coupes de l'EED font en sorte que tous les risques que soulève une augmentation des demandes d'asile leur sont également refilés.

Il n'y a en réalité que quatre municipalités qui paient la facture de l'hébergement des demandeurs d'asile et qui assument le risque d'un nombre élevé de demandes : Toronto, Montréal, région de Peel et Ottawa.

Toronto a reçu 60 % des fonds du PALP des trois dernières années, étant donné l'ampleur de sa population de demandeurs d'asile vivant dans l'itinérance. Le coût assumé par la municipalité seulement après mars 2027, pour le logement des demandeurs d'asile, pourrait être de 91 à 151 millions de dollars si cette portion des fonds est maintenue, et selon que le nombre de demandes d'asile se situe à 55 000 ou à 90 000 dans les prochaines années.

La région de Peel, en banlieue de Toronto, a reçu 10 % des fonds pour la construction de son nouveau centre d'accueil, mais elle devra désormais l'exploiter à même son portefeuille. Elle pourrait hériter d'un fardeau de 15 à 27 millions de dollars par an après le 27 mars, si ce pourcentage de fonds reste constant.

Les fonds du gouvernement fédéral ne sont pas directement versés aux villes du Québec, mais passent plutôt par le gouvernement provincial; or, 14 % des fonds du PALP ont été versés au Québec, principalement à l'administration municipale de Montréal. Cette municipalité pourrait éponger une facture annuelle de 21 à 35 millions de dollars.

Enfin, la Ville d'Ottawa a reçu 10 % des fonds du PALP. Elle avait initialement annulé la construction de son propre centre d'accueil, mais semble maintenant aller de l'avant sur un nouveau site. Une fois le centre construit, il semble que la ville devra à l'avenir en assumer elle-même tous les frais d'exploitation. Cela pourrait représenter une somme de 15 à 25 millions de dollars par an.

Ces quatre municipalités ont reçu 94 % du financement du PALP des trois dernières années, et aucune autre municipalité n'a obtenu plus de 2 % des fonds du PALP entre 2022-2023 et 2024-2025.

Figure 5 : Répartition du financement du Programme d'aide au logement provisoire, par municipalité

de 2022-2023 à 2024-2025

Toronto (60 %)
Province de Québec (surtout Montréal) (14 %)
Peel (11 %)
Ottawa (10 %)
Toutes les autres municipalités (6 %)

Toronto
60 %

Les coupes de l'EED enfonceront presque certainement le clou dans le cercueil de ce programme et refileront à l'avenir à quatre municipalités les frais d'hébergement des demandeurs d'asile vivant dans l'itinérance. Les plans naissants visant à renouveler ce programme en partageant les coûts à parts égales sont presque assurément morts.

Réduction des effectifs

Comme nous l'avons déjà signalé, la réduction des effectifs d'IRCC découlant de l'EED est assez faible jusqu'ici; [238 postes](#) sont éliminés. Cependant, cette réduction attribuable à l'EED s'ajoute à d'autres beaucoup plus marquées, qui ont débuté tôt en 2025.

En janvier 2025, IRCC a envoyé un courriel à l'interne annonçant son intention de couper 3 300 emplois dans les trois prochaines années, 20 % étant des postes de durée indéterminée et 80 % des postes de durée déterminée ou occasionnels. Le rapport publié par le Ministère en juin 2025 signale une réduction sur trois ans des équivalents à temps plein (ETP), dont le nombre passe de 13 319 à 11 257, soit 2 026 ETP de moins.

À ce jour, une grande partie des employés occasionnels et nommés pour une période déterminée auraient été mis à pied au plus tard le 31 mars 2025, date à laquelle le portrait de l'emploi IRCC a été tiré. Ce portrait nous indique en effet qu'il y avait en 2025 1 826 employés occasionnels ou nommés pour une période déterminée de moins qu'en 2024. Il y aurait eu d'autres pertes d'emploi après le 31 mars 2025, puisque la mise à pied des employés nommés pour une période indéterminée prend plus de temps. L'ampleur de ces coupes supplémentaires ne se reflète pas encore dans les chiffres des ministères et serait supérieure à celles de l'EER et à d'autres coupes. Par conséquent, les postes éliminés dont il est question dans la présente analyse seraient une sous-estimation.

De manière générale, le gouvernement fédéral entend réduire ses effectifs de 10 % entre 2024 et 2028-2029. La réduction du personnel à IRCC sera toutefois d'au moins 17 %, ou presque le double du pourcentage total de réduction. Après le dénombrement final, il sera probablement supérieur de plusieurs points de pourcentage et frôlera les 20 %.

Selon le portrait d'ensemble de 2024 jusqu'à la mise en œuvre complète de l'EED, les effectifs à IRCC passent de 13 092 employés en 2024 à un total projeté de 10 820 employés après la réduction des effectifs prévue par l'EER, ou encaissent une baisse de 17 %.

Les employés occasionnels ou nommés pour une période déterminée dont le poste avait déjà été coupé contribuaient pour beaucoup à réduire les arriérés. La Figure 6 montre la proportion des types de demande pour lesquels 80 % des demandes ont été traitées. Avec l'aide supplémentaire, en 2024, plusieurs types de demande ont pu être traités avec succès dans au moins 80 % des cas, notamment celles des travailleurs hautement qualifiés (fédéral – Entrée express); des époux, conjoints et enfants (hors Québec); des candidats à la citoyenneté. La hausse des travailleurs en 2024 a permis de limiter l'arriéré d'environ la moitié des types de demande.

Cependant, une fois les mises à pied massives amorcées en 2025, le Ministère n'était plus capable de contenir les arriérés, et la qualité du service s'est dégradée.

En décembre 2024, trois types de demande enregistraient des arriérés inférieurs à 20 %. En décembre 2025, aucun des types de demande n'atteignait ses objectifs. Ces arriérés génèrent déjà davantage de recours devant la Cour fédérale, que ce soit pour une révision

judiciaire ou pour un bref de mandamus (forçant une décision en raison du retard), si bien que les arriérés à IRCC alourdissent la tâche des tribunaux fédéraux.

Figure 6 : Proportion des volets de demande d'IRCC qui respectent les normes en matière d'arriérés

L'objectif d'IRCC consiste à traiter 80 % des demandes, de sorte que son arriéré soit inférieur à 20 %

2022	2022	2022	2022	2023	2023	2023	2023	2024	2024	2024	2024
	2025	2025	2025	2025							
0	10	20	30	40	50 %						

Source : [Inventaires des demandes d'IRCC](#) [Consulter les données](#) • Générées par [Datawrapper](#)

Même si le Ministère réalise clairement des économies en mettant à pied 17 % de ses effectifs, il n'en retire qu'une baisse des niveaux de service et de lourds retards dans le traitement des demandes.

Sommaire

Nous connaissons maintenant le détail des coupes découlant de l'EED à IRCC. Ce ne sont absolument pas des économies de traitement qui reposent sur l'IA, mais plutôt des coupes de service à l'ancienne et des coûts refilés aux grandes municipalités.

Figure 7 : Ventilation des coupes à IRCC sur 4 ans

en millions de \$

Total : 2 062 \$

Coupes dans les soins de santé des demandeurs d'asile (829 \$)

Transfert à EDSC de certaines inspections liées au PMI (10 \$)

Élimination progressive de certaines initiatives (61 \$)

Amélioration de l'efficacité et de la productivité (81 \$)

Réduction des niveaux d'immigration (138 \$)

Coûts du logement des demandeurs d'asile (PALP) assumés par les municipalités (257 \$)

Coupes dans le Programme d'établissement (686 \$)

[Consulter les données](#) • Générées par [Datawrapper](#)

Les deux cinquièmes des coupes de l'EED visent les soins de santé des demandeurs d'asile. Le tiers des coupes cible le Programme d'établissement qui aide les nouveaux Canadiens à s'intégrer plus rapidement, à se trouver un emploi et à contribuer à l'économie canadienne. La réduction des effectifs attribuables à l'EED s'ajoute à des coupes bien plus importantes survenues en 2025, qui ont à nouveau fait gonfler les arriérés.

Des coupes supplémentaires de 12 % ne font qu'éliminer tout soutien alloué aux municipalités qui hébergent des demandeurs d'asile qui vivraient autrement dans l'itinérance. Peu importe le calcul d'IRCC, ces quatre municipalités écoperont sans doute d'une facture annuelle de 150 à 250 millions de dollars pour l'hébergement des demandeurs d'asile.

Et malgré tout ce que dit le gouvernement fédéral sur l'utilisation de l'IA pour rationaliser les services, l'IA ne donnera pas un toit aux sans-abri. Ces coupes sont presque entièrement des coupes franches dans les services.